



## **L'après-2015 : Comment répondre à la demande d'expertise ?**

Une enquête réalisée en 2014 à l'initiative de l'OCDE dans 40 pays « partenaires », appellation officielle pour désigner les Etats qui reçoivent l'aide au développement, permet de mieux comprendre quelles sont les attentes des pays bénéficiaires et leur vision des évolutions attendues et souhaitables pour les 5 à 10 prochaines années. Les pays couverts par l'étude sont représentatifs des différentes régions et des différentes catégories du monde en développement, pays à revenu intermédiaire et pays à faible revenu, pays fragiles...

Les résultats de cette enquête ont été présentés dans un papier diffusé au début 2015, *Making development Co-operation fit for the future : a survey of partner countries* qui donne des indications précieuses pour les pays développés sur la manière dont il devraient adapter leur dispositif de coopération à la demande des pays du Sud.

Les principales leçons de ce papier et de la discussion informelle au printemps au sein du Comité d'aide au développement (CAD) sont les suivantes :

### **1) L'aide au développement des Etats développés prend des formes diverses:**

- **Le conseil en politiques publiques**, cherchant des interventions qui aient un effet systémique durable et qui soient coordonnées avec les autres formes de l'aide ;
- **L'aide budgétaire générale ou sectorielle**, particulièrement prisée des pays du Sud, parce que leur donnant une plus grande autonomie et une plus grande maîtrise de leurs programmes et projets. Elle suppose en contrepartie une assistance aux administrations financières des Etats bénéficiaires ;
- **Les prêts concessionnels** pour la réalisation d'investissements, d'infrastructures ;
- **L'accompagnement du secteur privé**, qui vise à améliorer l'environnement des affaires dans les pays d'intervention, pour que les entrepreneurs puissent contribuer au développement économique et à la création d'activités, mais également pour accroître l'impact des interventions des contributeurs privés (fondations, entreprises, ONG), et renforcer leur part dans le financement du développement en mixant financements publics et privés.

### **2) Pour les pays développés, l'enjeu est d'arriver à ajuster l'allocation de leurs ressources (rares) au contexte du défi du post-2015.**

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) vont être universels, s'appliquer au Nord comme au Sud, et ils seront mis en œuvre par l'ensemble des ressources, y compris celles qui ne relèvent pas de l'aide officielle ; les Etats contributeurs doivent donc pouvoir mobiliser les différents moyens d'intervention dont ils disposent pour leur action internationale.

On observe ainsi que les Etats développés s'organisent, se mettent en ordre de bataille pour tenir leurs engagements (ou s'en rapprocher) dans un cadre budgétaire contraint. Il leur faut accroître l'efficacité de leur action ; cela passe par l'intégration des différentes dimensions de leur politique extérieure (aux Pays-Bas, l'agence d'aide au développement est également en charge du Commerce extérieur, en France, la diplomatie économique a abouti à rapprocher le soutien aux entreprises et l'action politique, au Royaume-Uni, un projet d'agence vise à recréer un pôle spécifique d'expertise au sein du gouvernement aux côtés du DFID, en Italie enfin, une agence est également en cours de

création auprès de la Cassa di Risparmio). Cela passe également par la création de grandes agences de coopération technique, comme en Allemagne, par la fusion en 2011 de trois agences spécialisées au sein de la GIZ et en France par le regroupement en 2015 de 6 opérateurs d'assistance technique au sein d'Expertise France.

Par ailleurs, les Etats contributeurs diversifient leurs interventions selon le niveau de développement et la réalité de la situation des pays partenaires et selon leurs priorités géographiques et thématiques. Les questions qu'ils se posent à l'heure de définir leurs stratégies sont les suivantes : Faut-il donner la priorité aux pays les plus pauvres, aux Etats fragiles, à ceux qui sont confrontés à des risques particuliers ? Faut-il privilégier les actions thématiques sur les biens publics mondiaux, ce qui suppose de mettre l'accent sur les pays à revenu intermédiaire (qui ont accès à différentes sources de financement et d'expertise et par conséquent à l'égard desquels l'offre des pays du Nord doit être compétitive et adaptée).

**3) Symétriquement**, l'enquête met en évidence que **les pays du Sud attendent des pays développés une aide financière mais également une expertise en politiques publiques**. Cette demande d'expertise, c'est-à-dire de partage d'expérience, est particulièrement adressée aux pays membres du Comité d'aide au développement (les pays les plus développés), alors que c'est d'abord une ressource additionnelle (prêts à conditions concessionnelles) permettant de financer les infrastructures qui est attendue des autres apporteurs d'aide (grands pays émergents).

**L'enjeu pour les pays développés et leurs agences va par conséquent être de trouver des capacités humaines pour répondre à cette demande d'assistance technique**. Comment prendre en compte la rareté des ressources des administrations, elles-mêmes en plein processus de réformes ? Comment trouver des capacités humaines, du côté des agents publics en activité ou auprès des jeunes retraités ? Comment et dans quelles conditions compléter la ressource publique par celle de consultants spécialisés avec le risque d'avoir des professionnels du conseil plus que des praticiens des politiques publiques ? Quelle articulation entre les actions des administrations et celles des agences, de leurs opérateurs ? Comment conserver ou acquérir une expertise qui intégrera les différents aspects de la coopération au développement ? Comment s'organiser entre fonctions support et stratégiques au siège et fonctions exercées dans le réseau, sur le terrain (quelle autonomie donner aux bureaux/pays) ? Autant de questions qui agitent aujourd'hui le monde des agences de coopération technique et qui sont autant d'enjeux pour les experts.

**S'agissant des pays à revenu intermédiaire, l'assistance technique devrait se concentrer sur des domaines structurant comme le renforcement des capacités des administrations**, appui destiné à accroître l'efficacité de l'action publique (formation des fonctionnaires, lutte contre la corruption, marchés publics, aide à la priorisation et à l'évaluation des politiques publiques, des investissements publics) et aux réformes économiques et sociales structurelles (régulation, concurrence, privatisation, efficacité des systèmes de soins, scolaire...), davantage que sur la lutte contre la pauvreté qui devraient rester de la responsabilité politique des Etats.

**4) Les contributeurs doivent également prendre en compte l'attente des pays partenaires en matière de prévisibilité de leur aide**, compte tenu des changements brutaux constatés (révision des politiques, des programmes, aboutissant à l'arrêt de l'intervention dans certains pays ou sur certains secteurs sans rechercher des modes de transition) **et de cohérence entre les différents volets de leur politique extérieure** (aide, commerce, investissement, lutte contre les dérèglements climatiques, soutien à l'agriculture...). L'enquête réalisée par l'OCDE souligne aussi l'insatisfaction de ces pays en matière de respect des principes d'appropriation (l'aide correspond aux stratégies nationales et renforce la capacité des acteurs locaux) et d'alignement (sur les priorités, systèmes et procédures des bénéficiaires). Enfin, les pays interrogés expriment le besoin d'une plus grande décentralisation des procédures des agences internationales afin que plus de pouvoir de décision soit donné aux responsables des bureaux/agences locales.